

De l'usage sénéquien des livres chez Montaigne, Charron et Descartes

Yoshinori TSUZAKI

Comment Montaigne¹, Charron et Descartes² considéraient-ils l'usage des livres ? Même si ces philosophes développent chacun leur propre vision concernant ce sujet, ils semblent aussi beaucoup hériter des vues leurs aînés, Charron reprenant les observations de Montaigne, et Descartes celles de Charron et Montaigne. En vérité, entre les textes où Montaigne, Charron et Descartes révèlent ce genre de considérations sur l'usage des livres, il est même possible de remarquer une *intertextualité* qui prend plusieurs dimensions. Mais ce qui est particulièrement digne d'intérêt, c'est que Montaigne dans les *Essais* (1^{er} livre, chapitre 26 : « De l'institution des enfants »)³, Charron dans *De la sagesse* (3^e livre, chapitre 14 : « Devoirs des parens, et enfans »), et Descartes dans la *Lettre à Voët* (4^e partie : « *De usu librorum & Voetii doctrinâ* ») de 1643, font tous trois mention d'un philosophe antique, sans pourtant citer explicitement son nom. En un mot, dans leurs processus de réflexion à propos de l'usage des livres qu'ils mènent chacun de leur propre manière, se trouve un interlocuteur virtuel commun : Sénèque.

Il est bien connu que celui-ci, dans ses *Lettres à Lucilius*, compare l'acte de lecture au comportement des abeilles :

« Imitons, comme on dit, les abeilles qui volettent de-ci de-là, pillotant les fleurs propres à faire le miel, puis disposent, arrangent en rayons tout leur butin et, comme dit notre Virgile, « amassent le miel le plus pur et emplissent jusqu'au bord les alvéoles de ce nectar délicieux ». [...] Imitons, disais-je, les abeilles : ce que nous avons récolté de nos diverses lectures, classons-le : les choses soigneusement classées se conservent mieux. Puis, déployons toute l'industrie, toute la force inventive de notre esprit, confondons en une seule saveur ces sucus variés, de façon que même si la source de tel emprunt apparaît nettement, il apparaisse tout aussi nettement que l'emprunt n'est point une reproduction du modèle»⁴.

¹ Pour les *Essais* de Montaigne, nous renverrons à l'édition de P. Villey et de V.-L. Saulnier, Paris : P.U.F., 1965 (sigle : VS). Le chiffre romain désigne le tome, le chiffre arabe la page.

² Les références de Descartes renverront aux *Œuvres de Descartes*, éd. par Ch. Adam et P. Tannery, nouvelle présentation par B. Rochot et P. Costabel, Paris : J. Vrin – C.N.R.S., 11 vols., 1964-1974 (sigle : AT). Le chiffre romain désigne le tome, le chiffre arabe la page.

³ VS,I,152.

Cette citation mérite à elle seule une étude approfondie, mais arrêtons-nous simplement à constater la chose suivante. Pour Sénèque, l'usage idéal des livres, c'est-à-dire la lecture idéale, est constitué de trois points. Dans un premier temps, on rassemble différents textes à partir de plusieurs livres, puis on les trie et les enregistre, et enfin, on crée soi-même ses propres livres tout en citant ou se référant à ses lectures.

Comment Descartes développe-t-il ses considérations sur la lecture, avec en tête ce modèle sénèqueien de la lecture ? Si l'on veut délimiter davantage le problème, on se demandera quelle évaluation donne Descartes de la lecture de recueils qui rassemblent des passages choisis de différents livres. Dans cet article, nous tenterons d'éclaircir un aspect de l'usage cartésien des livres, en examinant cette question à partir de sa *Lettre à Voët*. Pour mener à bien cette analyse, nous avons choisi de comparer Descartes à Charron qui, comme lui, prend Sénèque comme interlocuteur idéal. Deux autres raisons nous amènent à étudier ensemble Descartes et Charron. D'une part, ces dernières années, les projets d'études comparatives entre Montaigne et Descartes prennent une dimension encore plus détaillée avec le rôle d'intermédiaire entre ces deux philosophes donné à Charron⁵. D'autre part, aucun projet d'étude confrontant Descartes et Charron sur le problème de « la culture » de l'esprit au sens cicéronien, autrement dit de la culture préparatoire qui sert à la véritable recherche de la vérité, n'a encore été mis en chantier à ce jour.

Descartes, dans la *Lettre à Voët*, divise les livres « mauvais » en trois catégories. Les livres pervers et futiles forment la première catégorie. Les livres de controverse constituent la deuxième catégorie. Enfin, la troisième catégorie rassemble les recueils de lieux communs, les commentaires, les abrégés, et les index. Tous les livres appartenant à ce troisième type de livres « mauvais » sont constitués de textes appartenant à différents auteurs. Ce qu'il faut

⁴ Sénèque, *Lettres à Lucilius*, t. III, texte établi par Fr. Préchac, trad. par H. Noblot, Paris : Les Belles Lettres, 1965, p. 122.

⁵ Cf. 1° la morale dite provisoire : J. Sirven, *Les années d'apprentissage de Descartes : 1596-1628*, Paris : Vrin, 1928, pp. 262-273 ; 2° la comparaison entre *De la sagesse* de Charron et les *Cogitationes privatae* de Descartes : A. Boase, *The Fortunes of Montaigne : a History of the Essays in France, 1580-1669*, London : Methuen, 1935, pp. 209-237 ; 3° pensées politiques : Anna Maria Battista, *Alle origini del pensiero politico libertino : Montaigne et Charron*, Milan : Giuffrè, 1966, pp. 205-206 ; 4° scepticisme : M. Adam, 'René Descartes et Pierre Charron,' in *Revue philosophique de la France et de l'Étranger*, 1992, pp. 467-483 ; J. Maia Neto, 'Charron's epoché and Descartes' cogito : the Sceptical Base of Descartes' Refutation of Scepticism,' in *The Return of Scepticism from Hobbes and Descartes to Bayle*, ed. by G. Paganini, Dordrecht : Kluwer Academic Publishers, 2003, pp. 81-113 (repris dans *Id.*, *Academic Skepticism in Seventeenth-Century French Philosophy : the Charronian Legacy 1601-1620*, Cham : Springer, 2014) ; R. Popkin, 'Charron and Descartes. The Fruits of Systematic Doubt,' in *The Journal of Philosophy*, vol. LI, 1954, pp. 831-837 ; 5° autobiographie intellectuelle de Descartes présentée dans le *Discours* : G. Rodis-Lewis, 'Descartes et Charron,' in *Archives de philosophie*, vol. 57, 1994, pp. 4-9 ; *Id.*, *Descartes*, Paris : Calmann-Lévy, 1995, pp. 71-76 ; 6° générosité : Ch. Belin, *L'œuvre de Pierre Charron 1541-1603*, Paris : Honoré Champion, 1995, pp. 229-238 en particulier ; D. Kambouchner, 'Descartes et Charron : prud'homme, générosité et charité,' in *Corpus*, n° 55, 2008, pp. 193-208 ; 7° pensées morales : E. Faye, *Philosophie et perfection de l'homme. De la Renaissance à Descartes*, Paris : Vrin, 1998, pp. 293-324.

souligner ici, c'est que les livres appartenant à la troisième catégorie représentée par le recueil ne sont pas rejetés totalement, au contraire des livres relevant de la première catégorie. Pour formuler les choses autrement, Descartes donne une double évaluation aux livres de la troisième catégorie : une évaluation positive et une autre négative. Certes, les ouvrages de la deuxième catégorie, à laquelle appartiennent par exemple « les livres qui combattent pour la vérité, qui n'attaquent que le vice », ne sont pas non plus rejetés intégralement, mais ces derniers constituent une exception au sein d'un type globalement rejeté, alors que l'appréciation du recueil est quant à elle véritablement double. Laissons-nous ici éclairer par le modèle sénéquien de la lecture que nous évoquions précédemment. Cette troisième catégorie d'ouvrages chez Descartes renvoie naturellement à la première et à la deuxième étape de la lecture chez Sénèque, c'est-à-dire au tri et à la mémorisation de différents textes, préalablement rassemblés à partir de livres variés.

En effet, l'usage des recueils est efficace pour aider au travail de la mémoire. Cela correspond à la deuxième étape de la lecture sénéquienne. Comme Montaigne et Charron, Descartes lui-même reconnaît cela :

« les [livres qui se composent] de lieux communs, de commentaires, d'abrégés, d'index [...] ne sont bons, suivant moi, qu'à rappeler à notre mémoire ce que nous avons précédemment appris dans les ouvrages classiques dont ils sont extraits »⁶.

Comme cela était le cas chez Montaigne (« il ne faut pas attacher le savoir à l'âme, il faut l'incorporer »⁷, écrit-il), la lecture qui sollicite abusivement la capacité de mémorisation n'est pas conseillée. Il suffit d'écrire dans les livres ce que l'on doit se rappeler.

Mais alors, que vise Descartes lorsqu'il évalue négativement les recueils ? Pour commencer, si Descartes est critique envers ce type d'ouvrage, c'est pour la raison suivante : si l'on néglige les « sources (*fontes*) » pour ne fréquenter que ces petits « ruisseaux (*rivuli*) » que sont les résumés, index, etc., on ne peut que puiser des « eaux troubles », et ainsi ne jamais atteindre la « *vera eruditio* »⁸. Cela parce que tout ce qu'il y a d'« important (*præcipuum*) » dans les écrits des « meilleurs esprits (*præstantia ingenia*) » n'est pas contenu dans seule telle ou telle sentence qu'on puisse extraire de leurs textes, mais surgit « du corps entier d'un ouvrage (*ex integro corpore orationis exurgit*) ». Des recueils, qui ne sont que des rassemblements de ce genre de sentences, est ainsi absent le « raisonnement ». Puisque tout y est fixé par l'« autorité » ou bien démontré par de « courts syllogismes », l'esprit qui s'accoutume à ce genre d'ouvrage perd son « droit d'usage de la raison naturelle (*ratione naturali rectè uti*) ». Si l'on revient au modèle sénéquien, ce qui est ici soulevé comme problème par Descartes c'est, plutôt que la

七
四

⁶ AT,VIII-2,40 (la traduction française est proposée par V. Cousin et reprise dans *La Querelle d'Utrecht*, textes établis, traduits et annotés par Th. Verbeek, Paris : Les impressions nouvelles, 1988, p. 350).

⁷ VS,1,140.

⁸ AT,VIII-2,41.

deuxième étape, déjà la première. Voyons ce que cela signifie.

Un indice pour interpréter concrètement le sens de la perte du « droit d'usage de la raison naturelle » figure dans une phrase précédente qui fait mention de cet « usage » :

on s'accoutume « à s'en remettre à l'autorité de tout auteur indifféremment (*omnium scriptorum auctoritati ex æquo credere*), et à ne mettre entre eux aucune distinction (*delectum nullum habere*) sinon par esprit de parti »⁹.

On ne manquera pas de remarquer ici que ce qui altère « le droit d'usage de la raison naturelle », c'est la soumission à l'« autorité (*authoritas*) », et également l'« indifférence (*ex æquo*) » de cette soumission. Autrement dit, faire dépendre la lecture de l'« autorité » sans faire intervenir de « distinction » n'est pas exercer le jugement.

À ce propos, si l'on parcourt l'ouvrage de Charron (1^{er} livre, chapitre 39), on trouve comme chez Descartes, que les livres appartenant au genre du recueil sont des « œuvres de mémoire », et que les lire n'équivaut pas à provoquer son jugement :

« finalement, y pourroit-il avoir plus grande faute en jugement, que n'estimer point le jugement, ne l'exercer, relever, et luy preferer la memoire et l'imagination ou fantaisie ? Voyons ces grandes, doctes, et belles harangues, discours, leçons, sermons, livres, que l'on estime et admire tant, produites par les plus grands hommes de ce siecle (j'en excuse quelques-uns et peu), qu'est-ce tout cela, qu'un entassement et enfileure d'allegations, un recueil et ramas du bien d'autrui (euvre de memoire, et diverse leçon, et chose tres-aisée, car cela se trouve tout tiré et arrange : tant de livres sont faits de cela) avec quelques pointes et un bel agencement (euvre de l'imagination) et voilà tout ? »¹⁰

Mais dans quelle mesure la lecture de recueils empêche-t-elle l'exercice du jugement pour Descartes et pour Charron, qui critiquent tous deux ce genre ?

Tout d'abord, portons notre attention sur le mot « *authoritas* » qui est apparu dans la phrase de Descartes citée précédemment. Au XVII^e siècle, ce mot était compris différemment qu'aujourd'hui. Cette autorité était entendue comme celle des ouvrages *qui s'imposent par le seul nom de leur auteur, l'ancienneté de leur origine, ou la permanence d'une tradition*. Par conséquent, s'en remettre à l'« *authoritas* » était synonyme de s'en remettre à ces ouvrages. Ainsi, s'il y a critique du fait de s'en remettre à cette « *authoritas* », c'est dans le cas où chez le lecteur fait défaut dans sa lecture *la permanence d'une évaluation critique de ces ouvrages et la référence explicite à un projet personnel bien cohérent*.

Laissons pour l'instant de côté le problème de cette référence à un projet personnel. Nous y reviendrons à la fin de cet article. Analysons plutôt ici la question de ce qu'est l'évaluation

⁹ AT,VIII-2,43 (*La Querelle d'Utrecht*, p. 351).

¹⁰ Charron, *De la sagesse*, texte revu par Barbara de Negroni, Paris : Fayard, 1986, p. 265.

critique. Si l'on se réfère à nouveau au passage de Descartes précédemment cité, la lecture qui manque d'évaluation critique est celle d'un lecteur qui se réfère et cite « indifféremment (*ex æquo*) », c'est-à-dire sans faire de différence, sans distinction, un recueil composé de textes de différents auteurs. Alors, que signifie – comme Sénèque l'écrivait dans ses *Lettres à Lucilius* : « *melius enim distincta seruantur* » – distinguer et classer, autrement dit trier, à propos de textes de différents auteurs ? La distinction et le classement doivent avoir lieu à propos de la forme comme du contenu. Il y a ainsi le cas d'une distinction et d'un classement prenant en considération la forme des œuvres, et l'autre cas, celui d'une distinction et d'un classement se centrant sur le contenu des œuvres. Là, on distingue et classe les styles ou les qualités des œuvres, et ici on distingue et classe ce que les œuvres expriment à propos de tels problèmes qu'elles se proposent d'investiguer, ou leur position respective par rapport à ces problèmes.

Quel est donc le critère de cette distinction et de ce classement ? Si l'on revient encore une fois à la phrase de Descartes, il s'agit de l'« esprit de parti ». Cependant, Descartes met en cause le recours à l'« esprit de parti » comme critère de cette sélection. Sans investiguer plus avant cette question en elle-même extrêmement intéressante, rappelons simplement ici que les termes « critique » et « critère » proviennent tous deux du verbe grec « *krinein* », qui signifie « trier » ou « discerner ». Par conséquent, la critique signifie la séparation de deux choses, et également, la connaissance d'un critère pour cette séparation. Lorsqu'un lecteur lit indifféremment (*ex æquo*) un recueil constitué de textes de plusieurs auteurs (on ne pose pas ici la question d'une lecture selon un « esprit de parti »), cela signifie que le lecteur ne fait pas de distinction, *reposant sur un certain critère*, entre les vues d'un auteur et celles d'un autre à propos d'une même chose. Autrement dit, il ne produit pas de lecture *critique* des ouvrages.

Pourquoi alors peut-on parler d'usage critique, voire sceptique, des livres dans le cas d'une distinction et d'un classement de textes ? Étudions ici cette question. Nous trouvons le point de départ de ce débat dans la première partie du *Discours de la méthode* à propos de la « philosophie » qu'il apprit au Collège des jésuites, Descartes écrit ceci :

« Je ne dirai rien de la philosophie, sinon que, voyant qu'elle a été cultivée par les plus excellents esprits qui aient vécu depuis plusieurs siècles, et que néanmoins il ne s'y trouve encore aucune chose dont on ne dispute, et par conséquent qui ne soit douteuse, je n'avais point assez de présomption pour espérer d'y rencontrer mieux que les autres ; et que, considérant combien il peut y avoir de diverses opinions touchant une même matière, qui soient soutenues par des gens doctes, sans qu'il y en puisse avoir jamais plus d'une seule qui soit vraie, je réputais presque pour faux tout ce qui n'était que vraisemblable»¹¹.

Les discussions à propos desquelles même les personnages les plus savants ne peuvent parvenir à la vérité renvoient déjà à Montaigne et à ses *Essais* (2^e livre, chapitre 12)¹², et

¹¹ AT,VI,8.

¹² VS,II,501-502.

par conséquent rappellent le scepticisme de la Nouvelle Académie. Toutefois, ce qu'évoque Descartes à l'occasion du rejet de la philosophie déjà établie dans ce passage du *Discours*, c'est plutôt le premier mode de la suspension de l'assentiment, introduit dans les *Esquisses pyrrhoniennes* de Sextus Empiricus. C'est-à-dire le « désaccord (*diaphonia*) » :

« [Le mode] qui part du désaccord est celui par lequel nous découvrons qu'à propos de la chose examinée il s'est trouvé, aussi bien dans la vie quotidienne que parmi les philosophes, une dissension indécidable qui nous empêche de choisir quelque chose ou de le rejeter, nous menant finalement à la suspension de l'assentiment »¹³.

Ce premier mode, Charron y a eu beaucoup recours. En effet, dans le deuxième chapitre du Livre II de *De la sagesse* (« Universelle et pleine liberté de l'esprit, tant en jugement qu'en volonté : seconde disposition à la Sagesse »), il écrit ceci :

« Cette surceance est fondée premièrement sur ces propositions tant célébrées parmi les sages, qu'il n'y a rien de certain, [...] : Que de toutes choses l'on peut également disputer, que nous ne faisons que [...] tatonner à l'entour des apparences, *scimus nihil, opinamur verisimilia*, [...] qu'il n'y a opinion aucune tenuë de touts et par tout, aucune qui ne soit debatue et contestée, qui n'en aye une contraire tenuë et soutenuë, que toutes choses ont deux anses et des visages »¹⁴.

Il est envisageable que Descartes, lorsqu'il écrivait la première partie du *Discours*, avait en tête le premier mode pyrrhonien qui lui avait été transmis par Charron¹⁵. En effet, il suspend son assentiment à propos de la « philosophie » qu'il étudia au Collège des jésuites en relevant que « diverses opinions touchant une même matière » étaient en « désaccord ».

Nous souhaiterions faire remarquer ensuite que, pour que le premier mode puisse s'exercer à propos de « diverses opinions touchant une même matière », est requis d'une part, à la manière des abeilles, un rassemblement de plusieurs opinions tirées de lectures – nous entendons ici la lecture également au sens d'un voyage dans le monde, ce dernier comparé à un livre par Montaigne¹⁶, par Charron¹⁷, comme par Descartes. Puis, d'un autre côté, pour pouvoir montrer la relation de « désaccord » entre plusieurs opinions, il est nécessaire de les distinguer et de les classer. Comment donc la distinction et le classement des textes permettent-ils un usage critique, voire sceptique, des livres ? Il est possible de donner plusieurs réponses à cette

¹³ Sextus Empiricus, *Esquisses pyrrhoniennes*, introd., trad. et comment. par Pierre Pellegrin, Paris : Édition du Seuil, 1997, p. 141.

¹⁴ Charron, *op. cit.*, p. 400.

¹⁵ Cf. José R. Maia Neto, *Academic Skepticism in Seventeenth-Century French Philosophy : the Charronian Legacy 1601-1620*, Cham : Springer, 2014, pp. 104-108 en particulier.

¹⁶ Cf. VS, I, 72-73 ; III, 973-974.

¹⁷ Cf. Charron, *op. cit.*, pp. 376-377 et 696.

question. Cependant, dans notre article, nous aimerions particulièrement faire remarquer qu'une réponse peut être apportée en nous référant au scepticisme pyrrhonien qu'ont pratiqué Charron et Descartes. En vérité, l'usage critique des livres selon Charron et Descartes n'est-il pas tributaire d'une inspiration issue de la philosophie antique ?

À l'exclusion des livres pervers et futiles dont Descartes ne reconnaît absolument aucune utilité, presque tous les ouvrages, y compris les recueils, sont utiles s'ils peuvent devenir les objets d'un usage critique, voire sceptique. Mais vis-à-vis de quoi sont-ils utiles ? Ce n'est bien évidemment pas pour poursuivre la suspension de l'assentiment. Au contraire, ils sont utiles pour vaincre cette suspension de l'assentiment, et pour réaliser un projet personnel bien cohérent. Charron dirait qu'ils seraient utiles pour promouvoir le projet d'une apologie chrétienne contre l'athéisme. Descartes dirait que ce serait pour le projet de construction d'une nouvelle philosophie. Ensuite, en rapport à ce projet personnel, on peut penser qu'un critère serait sans doute fixé pour distinguer et classer les textes rassemblés à partir des œuvres de plusieurs auteurs. Par conséquent, les divers textes adoptés en fonction de ce critère, diffèrent de ce qu'exprime Charron dans *De la sagesse* (1^{er} livre, chapitre 37), et ne deviennent donc pas la cible de ses critiques :

« Il semble appartenir à foiblesse, et estre une grande sottise populaire, de courir après les exemples estrangers et scholastiques, après les allegations, ne faire estat que de témoignages imprimez, ne croire les hommes, s'ils ne sont en livre, ny vérité si elle n'est vieille »¹⁸.

Il faudrait plutôt dire ceci : les allégations empruntées à différentes œuvres doivent contribuer à la production d'un nouveau texte, et elles doivent en fait constituer les auxiliaires de ce nouveau texte.

Pour vérifier ce point, il est nécessaire de citer un passage du chapitre 14 du Livre III de *De la sagesse* de Charron, dont l'importance déterminante excusera la longueur relative :

« Il ne faut pas faire comme les bouquetieres, qui pillotent par cy par la des fleurs toutes entieres, et telles qu'elles sont les emportent, pour faire des bouquets, et puis des presens, ainsi font les mauvais étudiants qui amassent des livres plusieurs bonnes choses, pour puis en faire parade et montre aux autres : mais il faut faire comme les mouches à miel, qui n'emportent point les fleurs comme les bouquetieres, mais asseans sur elles, comme si elles les couvoient en tirent l'esprit, la force, la vertu, la quinte-essence, et s'en nourrissent, en font substance, et puis en font de tresbon et doux miel, qui est tout leur : ce n'est plus thym, ny marjolaine. Aussi faut il tirer des livres la moëlle, l'esprit (sans s'assubjetir à retenir par cueur les mots, comme plusieurs font, moins enocres à retenir le lieu, le livre, le chapitre ; c'est une sottise et vaine superstition et vanité, qui fait perdre le principal)

¹⁸ Charron, *ibid.*, p. 248.

et ayant succé et tiré le bon en paître son ame, en former son jugement, et instruyre et régler sa conscience et ses opinions, rectifier sa volonté, bref en faire un ouvrage tout sien, c'est à dire, un honneste homme, sage advisé, resolu»¹⁹.

Dans ce texte figure ce que nous remarquons au début de cet article. Descartes de son côté s'exprime ainsi dans sa *Lettre à Voët* :

« Les diverses espèces de livres dont j'ai parlé sont souvent confondues ; dans un même auteur on voit quelquefois réunis le mauvais, le frivole, le bon, soit que tout lui appartienne en propre, soit qu'il en ait tiré une partie d'autres écrivains ; et les lecteurs en puisent selon leur caractère, semblables à l'abeille ou à l'araignée, qui du suc des fleurs retirent, l'une son miel, l'autre son venin »²⁰.

Finalement, l'usage critique des livres a pour objectif l'élaboration d'« un ouvrage tout sien ». Cela correspond à la dernière étape du modèle sénéquien de la lecture. Par ailleurs, il n'est sans doute pas nécessaire que l'ouvrage en question soit absolument un livre. Cela peut aussi désigner une manière de vivre, qu'« un honneste homme, sage advisé, resolu » poursuit, et ce comme c'est le cas chez Charron. Autrement dit, il faut construire sa vie comme l'on écrit un livre. Mais l'ouvrage peut être encore l'accomplissement de ce qu'écrit Descartes à la fin de la première partie du *Discours*, c'est-à-dire le résultat de la « résolution d'étudier aussi en moi-même, et d'employer toutes les forces de mon esprit à choisir les chemins que je devais suivre »²¹.

¹⁹ Charron, *ibid.*, p. 694.

²⁰ AT,VIII-2,44 (*La Querelle d'Utrecht*, p. 352).

²¹ AT,VI,10. Cf. D. Arbib, 'Le moi cartésien comme troisième livre. Note sur Montaigne et la première partie du *Discours de la méthode*,' in *Revue de métaphysique et de morale*, 2012, pp. 161-180.